



RÉSEAU FRIBOURGEOIS
DE SANTÉ MENTALE
FREIBURGER NETZWERK
FÜR PSYCHISCHE GESUNDHEIT

GUIDE

Pour les nouvelles candidates et les nouveaux candidats médecins



CONTACTS

Dr med. André Kuntz
Andre.Kuntz@r fsm.ch
Centre de soins hospitaliers
L'Hôpital 140, 1633 Marsens
T. +41 (0)26 305 78 00

LIENS

www.r fsm.ch
> Formation et recherche > Formation
postgraduée



SOMMAIRE

1

LA FORMATION AU RFSM

5

2

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

6

3

LES POSSIBILITÉS DE FORMATION

7

4

SUPERVISIONS CLINIQUES

8

5

TEMPS DE TRAVAIL ET VACANCES

8

6

GARDES ET PIQUETS

9

7

INFORMATIONS PRATIQUES

10

CHÈRE COLLÈGUE, CHER COLLÈGUE,

Nous vous remercions beaucoup de l'intérêt que vous manifestez pour notre réseau de soins. Avec ce guide, nous souhaitons vous donner une première vision d'une activité de médecin au sein du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).

1. LA FORMATION AU RFSM

LES SECTEURS DU RFSM

Dans le cadre de la planification sanitaire, le RFSM exploite trois secteurs de psychiatrie et psychothérapie:

Le secteur I pour enfants et adolescent-e-s
Le secteur II pour adultes
Le secteur III pour personnes âgées

FORMATION POSTGRADE ET SPÉCIALISÉE

Le RFSM offre la possibilité d'une formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie avec la reconnaissance A pour l'hospitalier (3 ans) et pour l'ambulatoire (3 ans) ainsi qu'en psychiatrie et psychothérapie avec la reconnaissance B pour enfants et adolescents (3 ans). Il est possible de se former, après l'obtention du titre FMH en psychiatrie et psychothérapie, dans l'une de nos formations spécialisées:

Secteur II

Psychiatrie de consultation et de liaison
Psychiatrie et psychothérapie forensique
Psychiatrie et psychothérapie des addictions

Secteur III

Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Depuis la création du Master en médecine en 2019, en collaboration avec l'Université de Fribourg, le RFSM est davantage impliqué dans l'enseignement du Bachelor et du Master ainsi que dans la recherche. Il est engagé par exemple dans des projets de recherche au niveau des compétences cliniques, des rotations clinique (stage de 6 mois dans l'une des unités du RFSM) ou des cours sur la psychiatrie (Bachelor et Master).

ISFM

Les bases réglementaires et les informations nécessaires pour la formation FMH en psychiatrie et psychothérapie sont disponibles sur le site de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée (ISFM) et continue:

<https://www.siwf.ch/fr/formation-postgraduee/titres-specialiste-formations/psychiatrie-et-psychotherapie.cfm>

Classification actuelle du RFSM disponible sur:

<https://www.registre-isfm.ch/default.aspx>

2. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

MEDREG

Selon la modification de la loi sur les professions médicales (LPMED du 1.1.2018) les médecins souhaitant travailler au sein du RFSM doivent enregistrer au préalable leurs diplômes ainsi que leurs connaissances linguistiques dans le Registre des professions médicales (MedReg).

ENREGISTREMENT DES DIPLÔMES

Diplômes suisses: ils sont automatiquement enregistrés dans le MedReg.

Diplômes de l'Union européenne (UE): ils sont automatiquement enregistrés dans le MedReg s'ils sont reconnus par la Commission des professions médicales (MEBEKO) de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Vous trouvez des informations sur le site internet de la MEBEKO pour les faire reconnaître:

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/auslaendische-abschluesse-gesundheitsberufe.html>

Diplômes d'Etat tiers: vous devez soumettre une demande d'inscription de votre diplôme auprès de la MEBEKO. Si les conditions pour l'inscription au MedReg ne sont pas remplies, une demande à la MEBEKO pourra être faite en vue de la fixation des conditions pour l'obtention d'un diplôme fédéral.

RECONNAISSANCES DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

Les diplômes des pays de l'Union européenne sont d'une manière générale reconnus en Suisse. Par contre, il est nécessaire de faire les démarches pour les faire reconnaître auprès de la Commission des professions médicales de l'Office fédéral de la santé publique. Vous trouvez des informations précises sur le site internet de la MEBEKO (Commission des professions médicales):

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/auslaendische-abschluesse-gesundheitsberufe.html>

ENREGISTREMENT DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), il faut au minimum, pour le canton de Fribourg, un niveau B2 soit en allemand et/ou en français. Ces connaissances doivent être enregistrées dans le MedReg. Détails sur l'inscription et le procédé voir:

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/medizinalberufe/medizinalberuferegister-medreg.html>

3. LES POSSIBILITÉS DE FORMATION

FORMATION INTERNE

Les médecins en formation au RFSM (secteur pour adultes et pour personnes âgées) bénéficient de l'Académie RFSM (mardi 12 h 30 - 14 h) organisée autour d'un thème semestriel (par exemple la crise, la psychose, la psychotraumatologie, la suicidologie, les troubles de l'humeur) et englobant les modules suivants:

Psychiatrie et psychothérapie.

Lunch meeting. Nous invitons un expert ou une experte externe ou interne pour qu'il ou elle puisse donner une conférence sur un certain sujet.

Intervision psychopharmacologie. Nous abordons également les thématiques liées à la psychopharmacologie avec notamment des présentations d'une classe de médicaments, l'analyse de leurs interactions et des effets secondaires ainsi que des présentations de cas. Nous invitons dans ce cadre régulièrement un ou une spécialiste dans le domaine de la psychopharmacologie de l'Université de Lausanne.

Journal club. A cette occasion, des articles scientifiques sont présentés et discutés.

Autres formations: de plus, vous pouvez bénéficier, à la demande de présentations de cas, de formations intra- ou extra-muros, de congrès, etc.

FORMATION EXTERNE

En fonction de votre langue maternelle et de vos préférences, vous avez le choix d'entamer votre formation postgraduée dans deux centres universitaires:

L'Institut CEPUSPP. Le Centre hospitalier universitaire vaudois de Lausanne offre une formation structurée en psychiatrie et psychothérapie de quatre ans qui comprend une formation en psychothérapie à partir de la 3^e année (psychodynamique, thérapie cognitive et comportementale, thérapie systémique). 1500 francs sont à la charge du candidat ou de la candidate.

<https://www.chuv.ch/fr/psychiatrie/dp-home/formation/psychologie/centre-denseignement-postuniversitaire-pour-la-specialisation-en-psychiatrie-et-psychotherapie-cepuspp-adultes>

L'Université de Berne (en allemand).

<https://www.webepius.ch/>

4. SUPERVISIONS CLINIQUES

LES DIFFÉRENTS TYPES

Supervision de votre travail quotidien. Le ou la médecin cadre supervise directement votre travail clinique.

Supervision psychothérapeutique en groupe. Les médecins en formation bénéficient également d'une supervision en petits groupes selon les trois axes psychothérapeutiques (offre pour l'ambulatoire, les cliniques de jour et l'hospitalier sur les deux sites principaux).

Supervision TPPI (Traitement psychiatrique-psychothérapeutique intégré). Elle est assurée par la direction médicale ainsi que par les médecins chefs ou cheffes du secteur adulte (mensuel mardi après midi; en alternance sur un des deux sites).

Supervision psychothérapeutique individuelle. Le RFSM offre 10 heures de supervision individuelle aux médecins en formation comprenant le temps de travail et les frais de supervision. Le choix du superviseur appartient au médecin en formation.

5. TEMPS DE TRAVAIL ET VACANCES

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

Il est fixé à 42-50 heures (les heures supplémentaires sont compensables au-dessus de 50 heures par semaine, qui comprennent 8 heures de formation).

VACANCES

Les médecins en formation ont droit à 25 jours de vacances par année jusqu'à l'âge de 49 ans révolus, à 28 jours à partir de l'année civile dans laquelle il ou elle a 50 ans révolus et, enfin, à 30 jours à partir du début de l'année civile dans laquelle il ou elle a 58 ans révolus.

6. GARDES ET PIQUETS

LES GARDES

Les gardes font partie du cahier des charges des médecins en formation et sont obligatoires pour le secteur pour adultes et pour le secteur pour personnes âgées. Il y a différents types de garde:

Garde de jour hospitalière: 8 h - 20 h 45

Les colloques avec la relève du service de garde se déroulent entre 8 h - 8 h 15 et entre 20 h 30 - 20 h 45.

Garde de nuit hospitalière: 20 h 30 - 8 h 15

La relève du service de garde se déroule entre 20 h 30 - 20 h 45 et entre 8 h - 8 h 15. Deux médecins par site (Villars-sur-Glâne et Marsens) assurent les gardes de nuit avec un rythme de 3 nuits, 3 jours de congé. Chaque médecin en formation doit faire au minimum un bloc de garde de nuit de 3 mois. Une chambre de garde est à votre disposition.

Blocs de garde du week-end: 8 h - 20 h 45

Deux journées de récupération sont accordées le vendredi avant et le lundi après les week-ends de garde. Le médecin de garde du week-end fait la visite dans les unités avec le ou la médecin cadre (le chef de clinique à Villars-sur-Glâne, le médecin de référence à Marsens), et assure également, sur le site de Villars-sur-Glâne, les urgences psychiatriques ainsi que la liaison psychiatrique à l'HFR - Hôpital cantonal de Fribourg.

LES PIQUETS

Piquet ambulatoire (secteur II et III): lundi 8 h à vendredi 8 h, ou vendredi 8 h à lundi 8 h

Les médecins en formation et expérimenté-e-s (chefs ou cheffes de clinique adjointes, chefs ou cheffes de clinique) assurent la couverture du service de piquet. Les tâches du médecin de piquet englobent:

- La visite matinale dans les unités hospitalières de Villars-sur-Glâne (le week-end et les jours fériés) et quelques interventions ponctuelles.
- La supervision téléphonique directe du médecin de garde du site de Villars-sur-Glâne, ainsi que le soutien du médecin de garde en cas de surcharge sur place.
- Être répondant ou répondante pour les autres sites hospitaliers de l'HFR pour les questions psychiatriques.
- Être atteignable par téléphone depuis son domicile le soir et la nuit, ainsi que pendant le week-end et les jours fériés.

7. INFORMATIONS PRATIQUES

PERMIS DE SÉJOUR

Notre Département des ressources humaines (RH) se charge de toutes les demandes de permis de séjour. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les sites:

www.fr.ch/dsjs/spomi
www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html

SALAIRE

Les salaires sont déterminés en fonction des classes et échelons cantonaux qui prennent en considération votre formation, votre expérience professionnelle et votre salaire précédent (en cas d'une expérience professionnelle précédente dans le domaine médical). Lors de l'entretien d'engagement, notre Département RH pourra vous faire une proposition précise.

FOYER DU PERSONNEL

Nous disposons d'un foyer du personnel sur le site de Marsens. En cas de besoin et en fonction des disponibilités, vous avez la possibilité de louer une chambre dans ce foyer. Notre Département RH peut vous donner toutes les informations nécessaires.

Tél. +41 26 305 77 07

BILINGUISME

Le canton de Fribourg est bilingue français - allemand. La connaissance des deux langues est un atout. Si vous souhaitez approfondir vos compétences linguistiques, des formations sont possibles selon les conditions de la formation continue offerte aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg. Nous pourrions vous renseigner concernant les possibilités de parfaire vos connaissances linguistiques.

CONTACTEZ-NOUS!

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

D^r med. André Kuntz
Andre.Kuntz@rfsm.ch
-
T. +41 (0)26 305 78 00
www.rfsm.ch

RÉSEAU FRIBOURGEOIS
DE SANTÉ MENTALE
FREIBURGER NETZWERK
FÜR PSYCHISCHE GESUNDHEIT

IMPRESSUM

Edition et rédaction

D^r med. André Kuntz

Layout

Service médias et communication du RFSM

Version

2 | 28.04.2022